

Conduire
une démarche
de **Dialogue citoyen**

Le parcours



VILLE DE
Nantes

Décembre 2010

Le parcours

Le Dialogue citoyen à Nantes

Depuis la loi de 2002 sur la démocratie locale et l'instauration de conseils de quartier pour les villes de plus de 80 000 habitants ... que de chemin parcouru !

La démocratie locale dite aussi de proximité, participative ou encore délibérative et qui vient compléter la démocratie représentative est en expérimentation dans de nombreuses villes de France et d'Europe. Aucun cadre ni légal ni méthodologique ne fait référence, et c'est tant mieux car chaque territoire peut ainsi créer avec son histoire, ses expériences, sa pratique et ses valeurs des dispositifs à leur mesure. La démocratie locale expérimentée depuis 1989 est devenue en 2009 pour la Ville de Nantes une politique publique et se nomme Dialogue citoyen.

Le Dialogue citoyen n'entend pas couvrir ce qui relève du débat public et démocratique qui fait la vitalité politique d'un territoire. Le Dialogue



L'enjeu est de taille. La modernisation de la démocratie locale est une des réponses possibles aux questions de notre époque, les principes et valeurs édictées dans la **Charte nantaise du Dialogue citoyen** et qui sous tendent les nouveaux modes de faire visent :

Le Vivre ensemble quand le Dialogue citoyen tire sa légitimité de la diversité des points de vue et de la création de collectifs pour mieux penser et agir ensemble.

Le rapport au temps, quand le Dialogue citoyen vise une efficacité au regard des possibilités d'engagement des citoyens et invite aussi à prendre le temps de faire un chemin ensemble qui rend chacun différent au commencement et à l'arrivée.

La question des moyens, quand le Dialogue citoyen place la responsabilité de tous les acteurs devant un défi à relever, que ce soit en aidant à des choix collectifs assumés par les élus ou à favoriser le changement de comportements individuels.

La confiance, quand le Dialogue citoyen propose un contrat clair pour chaque mise en débat, avec des résultats attendus et de réelles marges de manœuvre pour améliorer le bien commun.

citoyen est un code de conduite posé par la Ville de Nantes pour ce qui la concerne et sur quoi elle peut faire bouger les lignes : c'est-à-dire les politiques publiques, services et projets dont elle a la responsabilité et pour lesquelles elle a reçu mandat par les élections au suffrage universel.

En somme, la Ville de Nantes se fait elle-même laboratoire depuis 20 ans pour tenter une modernisation des pratiques démocratiques, tant il est vrai que « faire ensemble » avec les usagers-citoyens exige au préalable des transformations institutionnelles importantes : organisation, management, compétence, information, circuit de décision, posture professionnelle et politique, représentation ...

L'intelligence, quand le Dialogue citoyen considère chacun comme porteur d'une compétence pleine et entière d'expertise, et met à disposition les connaissances et des expertise techniques au service du débat.

La transparence, quand le Dialogue citoyen pose comme éthique la publicité des démarches de participation et des étapes de restitution publique pour rendre compte des débats, des préconisations et des décisions prises.

L'équilibre quand le Dialogue citoyen vise à faire émerger la parole et le point de vue des « sans voix ».

Le Dialogue citoyen est exigeant pour l'ensemble des parties-prenantes : citoyens, agents municipaux, élus y trouvent une place singulière. Alors un dialogue peut s'instaurer, les points de divergence et de convergence émergent, les expertises se croisent et s'enrichissent, les représentations changent, des visions communes s'élaborent. **Le Dialogue citoyen fait le pari du collectif et du débat éclairé pour améliorer le présent et construire l'avenir, c'est un choix politique.** ■



PHASE 1 | Préparer une démarche de dialogue citoyen

ETAPE 1
Évaluer l'opportunité de lancer une démarche de dialogue citoyen, en relation avec les directions concernées et / ou partenaires

ETAPE 2
Organiser les conditions de faisabilité

ETAPE 3
Rédiger le cahier des charges

REFÉRENTIEL Le cahier des charges interne > validation DGA (s)

ETAPE 4
Intégrer la communication en accompagnement de la démarche

PHASE 2 | Piloter une démarche de dialogue citoyen

ETAPE 5
Rédiger le mandat de participation.
C'est préciser clairement quelle expertise d'usage est attendue des citoyens participants, dans un document clair engageant la Ville. Le mandat de participation est la formalisation précise de l'offre de participation faite par la Ville aux citoyens. Le mandat est signé par les élus et présenté par eux au lancement d'un atelier.

REFÉRENTIEL Le mandat de participation > validation élus

ETAPE 6
Composer l'atelier

ETAPE 7
Organiser le lancement de l'atelier

- Le partage du mandat
- Les conditions d'échange entre les participants
- Les droits et devoirs de chacun

ETAPE 8
Construire l'animation de l'atelier

- Préparation logistique
- Préparation et conduite de l'animation
- Partage des comptes rendus et lien avec le groupe

ETAPE 9
Faire produire l'avis citoyen

- Qui rédige l'avis citoyen ?
- Comment j'aide à la production de l'avis citoyen ?
- Quel contenu à l'avis citoyen ?
- Quelle forme pour l'avis citoyen ?
- Clôturer l'atelier

REFÉRENTIEL L'avis citoyen > validation par les participants citoyens

ETAPE 10
Organiser la restitution de l'avis citoyen



mise au débat citoyen

PHASE 3 | Prendre en compte les résultats de la démarche

ETAPE 11
Animer la production de la réponse argumentée de la Ville

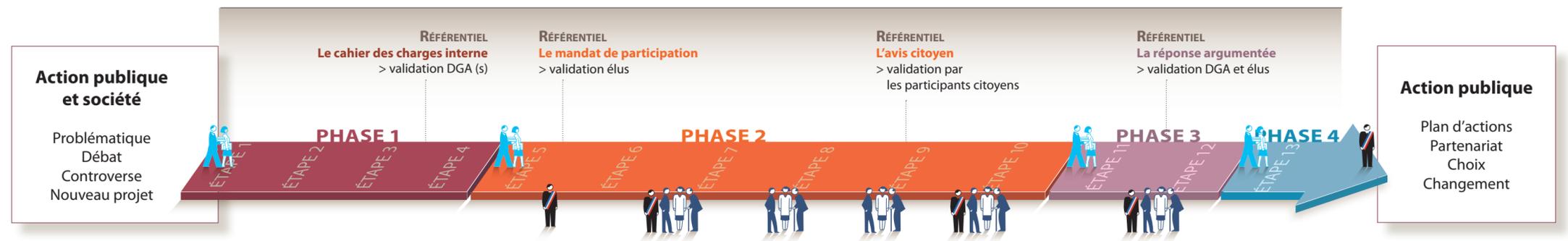
- Étude des préconisations auprès des directions
- Organisation des conditions au débat interne et arbitrages
- Rédaction et validation de la « Réponse argumentée »

REFÉRENTIEL La réponse argumentée > validation DGA et élus

ETAPE 12
Organiser la restitution publique

PHASE 4 | Faire le bilan de la démarche

ETAPE 13
Faire le bilan de la démarche de Dialogue citoyen avec les différentes parties concernées



Petit lexique du Dialogue citoyen à Nantes

ASSOCIATIONS, forces vives du territoire, actrices du lien social, relais indispensables, elles sont également invitées à partager leurs points de vue et leur expertise dans les démarches de Dialogue citoyen, de manière complémentaire à l'expression des habitants non organisés en collectif.

ATELIER, c'est le terme choisi par Nantes pour désigner le groupe de travail qui reçoit un mandat de la part de la Ville et s'engage à y répondre.

AUTO-SAISINE, c'est la capacité accordée aux instances permanentes existantes de proposer des thèmes de travail que la Ville n'aurait pas identifiés préalablement. La Ville reçoit la demande d'auto-saisine, en étudie la faisabilité au travers d'un cahier des charges.

AVIS CITOYEN, c'est la production finale d'un atelier : il matérialise l'avis collectif que se sont forgés les participants à l'atelier en réponse au mandat donné par les élus. Cet avis peut prendre différentes formes : préconisations écrites, vidéo, etc. Il exprime en tout cas une construction collective solide et informée. Il n'engage que l'atelier, c'est donc bien une production autonome, qui peut être critique envers la Ville, sans engager la responsabilité du pilote de la démarche.

BILAN PARTAGÉ, il est réalisé avec les différents acteurs de la démarche de Dialogue citoyen, pour en tirer des enseignements et améliorer de manière continue la politique de Dialogue citoyen.

CAPACITATION CITOYENNE, il apparaît que certaines des caractéristiques du Dialogue citoyen, la pédagogie de l'action publique, la reconnaissance de la compétence des citoyens à discuter des enjeux publics, l'expression en public, concourent au renforcement de la citoyenneté active et expressive.

CAHIER DES CHARGES, c'est le document élaboré par la Ville qui formalise le cadre de la démarche de Dialogue citoyen : le thème, le constat initial justifiant le recours à l'expertise citoyenne, les attendus. Il fixe également les modalités d'organisation interne, entre les différentes directions, pour animer la démarche (informations mises à disposition des citoyens, co-animation des séances, instruction des préconisations des citoyens).

CITOYENNETÉ DE RÉSIDENCE, c'est l'unique condition pour pouvoir prendre part aux démarches de Dialogue citoyen proposées par la Ville de Nantes. Tous les habitants de Nantes sont invités à participer, parce qu'ils font vivre la ville et ont voix au chapitre sur son devenir et ses services au public, sans distinction de nationalité. C'est dans cette même logique que Nantes a mis en place un Conseil nantais des citoyens étrangers pour que ceux qui n'ont pas le droit de vote puissent faire entendre leur voix.

La Ville identifie pour chaque politique publique les aspects sur lesquels l'expertise des citoyens pourrait être utile pour concevoir, adapter, améliorer, ou évaluer l'action publique. Elle accepte alors la mise en débat, voire la remise en question de son action, préalable indispensable à la **COPRODUCTION** des politiques publiques.

DÉBAT PUBLIC, DÉBAT POLITIQUE, ils existent de manière autonome au Dialogue citoyen, en tant que contre-pouvoir, à la différence du Dialogue citoyen qui constitue une offre de participation de par la Ville à l'attention des habitants.

DÉCISION, elle demeure celle de l'exécutif mais se doit d'être argumentée et expliquée, lors d'une restitution envers les citoyens ayant participé à l'atelier.

DIVERSITÉ, davantage qu'une représentativité statistique des participants c'est la diversité sociale et professionnelle, diversité d'âges, parité homme / femme, diversité de points de vue qui sera recherchée. Le Dialogue citoyen ne prétend pas être une démarche d'éducation populaire.

EXPERTISE D'USAGE, c'est la connaissance, ensembles de savoirs et de pratiques, de ceux qui vivent la ville comme territoire et ses services publics. Elle ne se résume pas à des intérêts individuels, au contraire elle peut être la base d'une élaboration collective par les citoyens d'avis et de propositions pour rendre les services publics meilleurs et plus adaptés, comme pour imaginer la société souhaitable. C'est cette expertise d'usage et cette expertise citoyenne (cette capacité à construire l'intérêt commun) que le dialogue citoyen sollicite.

MANDAT, il est l'équivalent du cahier des charges, cette fois-ci à destination des participants. C'est la lettre de mission adressée par les élus aux citoyens volontaires pour se saisir de cette offre de participation : elle précise pourquoi la Ville a besoin de l'expertise des citoyens, les questions précises posées aux citoyens, les modalités proposées aux citoyens, l'engagement de la Ville à prendre en compte les résultats.

PILOTE DE LA DÉMARCHE, c'est celui qui va animer le processus du début à la fin, pour préparer avec ses autres collègues de la Ville la démarche de Dialogue citoyen, pour l'animer et faire en sorte que l'avis

des citoyens soit réellement pris en considération dans l'action publique. Référent privilégié, il n'est bien sûr pas seul : mettre en place une démarche de Dialogue citoyen est un travail collectif, au sein de l'administration et entre élus. Le pilotage d'une démarche peut s'envisager en binôme, agent issu d'une direction thématique et agent référent d'une instance.

RÉPONSE ARGUMENTÉE de la Ville à l'avis citoyen, elle constitue la preuve que la Ville est sincère dans sa sollicitation envers les citoyens. Elle répond point par point aux remarques et préconisations, en s'exprimant sur ce qu'elle retient des travaux de l'atelier, ce qu'elle peut faire ou non.

L'atelier présente ses conclusions, au travers de son avis citoyen, aux élus et aux services lors d'une **RESTITUTION**, la Ville reçoit alors officiellement l'avis et s'engage à l'étudier et y répondre point par point.

SANS VOIX, ils sont aujourd'hui nombreux dans la cité : ceux qui n'ont pas accès à l'expression dans les associations, dans les partis, dans l'espace public en général. Hors du cercle de la participation, ils cumulent souvent des situations de difficulté économique et sociale. L'existence de catégories précaires qui ont du mal à accéder à leurs droits et aux services publics, interroge la capacité de la puissance publique à savoir les entendre et les écouter. C'est pourquoi, toute démarche de Dialogue citoyen doit s'interroger sur comment mobiliser et toucher ceux qui ne participent pas et ne se sentent pas forcément assez à l'aise pour se porter volontaires.



Pôle Politiques Publiques et Prospective
Mission Dialogue citoyen
2, rue de l'Hôtel de Ville
44094 Nantes cedex 1
tél. 02 40 41 93 92
www.nantes.fr